



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 21 MARS 2024

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

ID : 053-215300724-20240321-2024_2103_034-DE

S'LO

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Annabelle FOUQUET, Aurore BIBRON, Aline LEBRETON, Josiane COUILLEAUX et Coralie GERAULT.

Messieurs, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRE, Daniel GÉRAULT, Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Stéphane MANCEAU et Benjamin JENNESSON.

Absents excusés : Marie-Claude PIERRE donnant pouvoir à Annabelle FOUQUET.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 13
Quorum : 8
Date convocation : 15/03/2024

N° délibération : 2024-21.03-034

Objet : Renouvellement convention agence postale

Mickaël DELAHAYE, maire, informe le conseil municipal que la convention de l'agence postale arrive à expiration en septembre 2024.

Deux solutions sont proposées par La Poste :

- Le renouvellement de cette convention avec la commune
- Ou délocalisation de l'agence postale chez un commerçant.

Il est rappelé que la poste verse une subvention de 1 185 euros par mois afin de couvrir les frais de salaire, de location de local et de charges dans le cadre d'une gestion communale et de moins 400 euros chez un commerçant.

Le minimum d'ouverture du service est de 12 heures par semaine.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le renouvellement de la convention de l'agence postale communale avec la Poste et autorise le maire à signer la nouvelle convention.

La secrétaire de séance,

Aline LEBRETON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël
Delahaye
Date de signature : 09/04/2024
Qualité : Maire de Commer





DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 21 MARS 2024

Envoyé en préfecture le 09/04/2024
Reçu en préfecture le 09/04/2024
Publié le
ID : 053-215300724-20240321-2024_2103_035-DE

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Annabelle FOUQUET, Aurore BIBRON, Aline LEBRETON, Josiane COUILLEAUX et Coralie GERAULT.

Messieurs, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRE, Daniel GÉRAULT, Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Stéphane MANCEAU et Benjamin JENNESSON.

Absents excusés : Marie-Claude PIERRE donnant pouvoir à Annabelle FOUQUET.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 13
Quorum : 8
Date convocation : 15/03/2024

N° délibération : 2024-21.03-035

Objet : Budget ASSAINISSEMENT -Admission en non-valeur MME PINCON Elodie

Le maire informe les membres du conseil municipal que le comptable du Trésor n'a pas pu procéder au recouvrement des créances suivantes sur le budget assainissement.

CREANCIER	MONTANT TTC
████████████████████	
BUGET ASSAINISSEMENT	132.38 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité et à main levée, valide l'admission en non-valeur sur le budget assainissement 2024 pour un montant total de 132,38 € TTC.

La secrétaire de séance,

Aline LEBRETON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye
Date de signature : 09/04/2024
Qualité : Maire de Commer





DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 21 MARS 2024

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

S'LO

ID : 053-215300724-20240321-2024_2103_036-DE

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Annabelle FOUQUET, Aurore BIBRON, Aline LEBRETON, Josiane COUILLEAUX et Coralie GERAULT.

Messieurs, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRE, Daniel GÉRAULT, Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Stéphane MANCEAU et Benjamin JENNESSON.

Absents excusés : Marie-Claude PIERRE donnant pouvoir à Annabelle FOUQUET.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 13
Quorum : 8
Date convocation : 15/03/2024

N° délibération : 2024-21.03-036

Objet : choix prestataire branchement réseau assainissement projet « Cette Famille »

Dans le cadre du projet « Cette famille » situé rue du Stade, il est présenté deux devis pour le raccordement au réseau d'assainissement communal qui sont les suivants :

- Sté STGS5 993,00€ H.T
- Sté GIFFARD3 285,67 € H.T
- Sté STPO5 802,60€ H.T

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité et à main levée, valide le devis de la société GIFFARD pour un montant de 3 285,67€ H.T sous la condition de l'acceptation du permis de construire pour projet « Cette Famille ».

La secrétaire de séance,

Aline LEBRETON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE



Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye
Date de signature : 09/04/2024
Qualité : Maire de Commer



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 21 MARS 2024

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

ID : 053-215300724-20240321-2024_2103_037-DE

S³LOW

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Annabelle FOUQUET, Aurore BIBRON, Aline LEBRETON, Josiane COUILLEAUX et Coralie GERAULT.

Messieurs, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRE, Daniel GÉRAULT, Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Stéphane MANCEAU et Benjamin JENNESSON.

Absents excusés : Marie-Claude PIERRE donnant pouvoir à Annabelle FOUQUET.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 13
Quorum : 8
Date convocation : 15/03/2024

N° délibération : 2024-21.03-037

Objet : Création de deux terrains de pétanque rue de Bretagne

Daniel GERAULT, adjoint au maire, informe le conseil municipal qu'une demande de deux terrains de pétanque supplémentaires a été réalisée par plusieurs habitants.

Pour la réalisation de ces deux terrains de pétanque, il est présenté un devis de Régis REBILLARD pour un montant de 1 563,10 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité et à main levée, valide le devis de Régis REBILLARD d'un montant de 1 563,10 € TTC pour la réalisation de ces deux terrains de pétanque supplémentaires rue de Bretagne.

La secrétaire de séance,

Aline LEBRETON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE



Signé électroniquement par : Mickaël
Delahaye
Date de signature : 09/04/2024
Qualité : Maire de Commer



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 21 MARS 2024

Envoyé en préfecture le 09/04/2024
Reçu en préfecture le 09/04/2024
Publié le
ID : 053-215300724-20240321-2024_2103_038-DE



L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Annabelle FOUQUET, Aurore BIBRON, Aline LEBRETON, Josiane COUILLEAUX et Coralie GERAULT.

Messieurs, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRE, Daniel GÉRAULT, Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Stéphane MANCEAU et Benjamin JENNESSON.

Absents excusés : Marie-Claude PIERRE donnant pouvoir à Annabelle FOUQUET.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 13
Quorum : 8
Date convocation : 15/03/2024

N° délibération : 2024-21.03-038

Objet : Adhésion au réseau des collectivités engagées vers le développement durable.

Mickaël DELAHAYE, maire, présente au conseil municipal la proposition d'adhésion au Réseau des collectivités mayennaises engagées vers le développement durable.

Ce réseau permet d'échanger entre collectivités sur les pratiques innovantes dans tous les domaines (urbanisme, énergie, démarches participatives, gestion des espaces...).

En adhérant au réseau, la collectivité s'engage à :

- Partager ses expériences
- Contribuer à la vie du réseau,
- S'appuyer sur le réseau pour avancer dans ses projets,
- Régler la cotisation annuelle d'un montant de 150€ à l'association Synergies, 150 € étant pris en charge par Mayenne Communauté.

En contrepartie, le réseau s'engage à :

- Organiser des visites, ateliers...répondant aux attentes des communes adhérentes
- Offrir un appui individuel sur le démarrage des projets communaux, en lien avec les services développés par les territoires (mission énergie...)
- Communiquer sur des initiatives durables conduites en Mayenne
- Mettre à disposition des communes adhérentes des ressources documentaires.



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 21 MARS 2024

Envoyé en préfecture le 09/04/2024
Reçu en préfecture le 09/04/2024
Publié le 
ID : 053-215300724-20240321-2024_2103_038-DE

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité et à main levée :

- ✓ Décide d'adhérer au Réseau des Collectivités engagées vers le développement durable, animé par l'association Synergies
- ✓ Désigne comme titulaire Monsieur Mickaël DELAHAYE, et représentant suppléant Monsieur Daniel GERAULT.

La secrétaire de séance,

Aline LEBRETON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE



Signé électroniquement par : Mickaël
Delahaye
Date de signature : 09/04/2024
Qualité : Maire de Commer



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 21 MARS 2024

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

ID : 053-215300724-20240321-2024_2103_039-DE

S'LO

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Annabelle FOUQUET, Aurore BIBRON, Aline LEBRETON, Josiane COUILLEAUX et Coralie GERAULT.

Messieurs, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRE, Daniel GÉRAULT, Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Stéphane MANCEAU et Benjamin JENNESSON.

Absents excusés : Marie-Claude PIERRE donnant pouvoir à Annabelle FOUQUET.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 13
Quorum : 8
Date convocation : 15/03/2024

N° délibération : 2024-21.03-039

Objet : Cotisation CAUE 53 année 2024

Mickaël DELAHAYE, maire, propose de valider la cotisation 2024 du CAUE 53 (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) d'un montant de 200€.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité et à main levée, valide la cotisation 2024 du CAUE 53 pour un montant de 200€.

La secrétaire de séance,

Aline LEBRETON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE



Signé électroniquement par : Mickaël
Delahaye
Date de signature : 09/04/2024
Qualité : Maire de Commer



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 21 MARS 2024

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

ID : 053-215300724-20240321-2024_2103_040-DE

S'LOU

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Annabelle FOUQUET, Aurore BIBRON, Aline LEBRETON, Josiane COUILLEAUX et Coralie GERAULT.

Messieurs, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRE, Daniel GÉRAULT, Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Stéphane MANCEAU et Benjamin JENNESSON.

Absents excusés : Marie-Claude PIERRE donnant pouvoir à Annabelle FOUQUET.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 13
Quorum : 8
Date convocation : 15/03/2024

N° délibération : 2024-21.03-040

Objet : ALSH-Projet cirque juillet 2024

Aurore BIBRON, Adjointe au maire, présente au conseil municipal un projet cirque que la directrice de l'ALSH, Mme BOUDONNET, souhaite réaliser au mois de juillet 2024.

Le projet consiste à faire appel à un prestataire d'animation des arts du cirque pour une activité qui se aura lieu du 17 au 25 juillet 2024. Le coût de cette prestation s'élève à 2 990€.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité et à main levée, valide le projet cirque qui se déroulera du 17 au 25 juillet 2024 pour un montant de 2 990€.

La secrétaire de séance,

Aline LEBRETON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE



Signé électroniquement par : Mickaël
Delahaye
Date de signature : 09/04/2024
Qualité : Maire de Commer



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 21 MARS 2024

Envoyé en préfecture le 09/04/2024
Reçu en préfecture le 09/04/2024
Publié le 
ID : 053-215300724-20240321-2024_2103_041-DE

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Annabelle FOUQUET, Aurore BIBRON, Aline LEBRETON, Josiane COUILLEAUX et Coralie GERAULT.

Messieurs, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRE, Daniel GÉRAULT, Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Stéphane MANCEAU et Benjamin JENNESSON.

Absents excusés : Marie-Claude PIERRE donnant pouvoir à Annabelle FOUQUET.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 13
Quorum : 8
Date convocation : 15/03/2024

N° délibération : 2024-21.03-041

Objet : Projet acquisition tondeuse autoportée

Mickaël DELAHAYE, maire, informe les membres du conseil municipal sur la nécessité d'investir dans une tondeuse autoportée utilisant la technique du mulching permettant un gain de temps et de meilleures conditions de travail pour les agents techniques.

Le budget maximum proposé pour l'acquisition de cette tondeuse est de 6 000€ HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité et à main levée, valide l'acquisition d'une tondeuse autoportée avec la fonction mulching pour un montant n'excédant pas 6 000€ H.T.

La secrétaire de séance,

Aline LEBRETON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE



Signé électroniquement par : Mickaël
Delahaye
Date de signature : 09/04/2024
Qualité : Maire de Commer



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU **21 MARS 2024**

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

ID : 053-215300724-20240321-2024_2103_042-DE

S'LO

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Annabelle FOUQUET, Aurore BIBRON, Aline LEBRETON, Josiane COUILLEAUX et Coralie GERAULT.

Messieurs, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRE, Daniel GÉRAULT, Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Stéphane MANCEAU et Benjamin JENNESSON.

Absents excusés : Marie-Claude PIERRE donnant pouvoir à Annabelle FOUQUET.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

Conseillers en exercice : **14**
Conseillers présents : **13**
Quorum : **8**
Date convocation : **15/03/2024**

N° délibération : 2024-21.03-042

Objet : Cession bungalow 1 rue des Artisans

Lors de la séance du conseil municipal du 22 février 2024, Mickaël DELAHAYE, maire, avait évoqué qu'un porteur de projet était intéressé par l'acquisition du bungalow, en l'état, situé 1 rue des Artisans.

Celui-ci étant en mauvais état et non transportable, le maire propose de céder le bungalow au prix de 8 000€ TTC. Les frais d'actes incomberaient à l'acquéreur.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité et à main levée, valide la cession du bungalow situé 1 rue des Artisans au prix de 8 000€ TTC, les frais d'acte incombant à l'acquéreur.

La secrétaire de séance,

Aline LEBRETON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE



Signé électroniquement par : Mickaël
Delahaye
Date de signature : 09/04/2024
Qualité : Maire de Commer